WURTEMBERG

LA SOCIÉTÉ WURTEMBERGEOISE DE 1888 A 1890

Le Comité de la Société wurtembergeoise, en rendant compte de sa gestion pendant les trois dernières années, 1888 à 1890, constate les nouveaux progrès accomplis par elle. Déjà en décembre 1887, le nombre des membres présentait une légère augmentation ; depuis trois ans il s'est accru d'une manière inespérée ; il atteint aujourd'hui le chiffre de 4,053. Les ressources de la Société ont pris aussi un développement considérable, en rapport avec l'augmentation du nombre des membres. Les cotisations des membres ordinaires qui, d'après les derniers rapports, ne s'élevaient qu'à 647 m. ont produit, pendant les années de 1888 à 1890, une somme de 23,750 m. La fortune de la Société, qui s'élevait, au 30 juin 1887, à la somme de 54,143 m. 25 pf., atteignait le 31 décembre 1890 le chiffre de 87,397 m. 79 pf. Le Comité, tout en se réjouissant de ce très notable accroissement de fortune, constate cependant que l'actif de la Société ne permettrait de faire face qu'à une bien petite partie des besoins auxquels il faudrait pourvoir en cas de mobilisation, et il en conclut qu'il faut tendre sans cesse à augmenter le chiffre des ressources disponibles.

La Société wurtembergeoise est soutenue dans le pays par de hautes influences et par l'intérêt qu'elle sait inspirer en sa faveur. Le rapport du Comité s'exprime à ce sujet de la manière suivante :

« Autant il est facile, en temps de guerre, alors qu'un mouvement patriotique soulève la population, d'éveiller l'intérêt et la sympathie en faveur de la Croix-Rouge, et de lui attirer des collaborateurs prêts à se dévouer à cette cause, autant cela est difficile en temps de paix, alors que le zèle se ralentit si aisément et que l'intérêt se refroidit. Il faut donc savoir reconnaître les mérites de ceux qui ont réussi à relever la Société, et, à tous ceux qui ont contribué à cet heureux résultat, il faut témoigner la plus vive reconnaissance. En premier lieu nous avons à rappeler les bienveillants encouragements que nous recevons de notre maison royale et en particulier de la haute protectrice de notre Société, de S. M. la

reine, ainsi que de notre président d'honneur, le prince Hermann de Saxe-Weimar-Eisenach. Nous ne devons pas non plus oublier les hommes dévoués, en particulier les ecclésiastiques et les fonctionnaires civils, qui, en parcourant les différents districts et les communes, ont travaillé pour notre cause et amené à notre Société de nombreux collaborateurs; nous nous laissons volontiers guider par l'espérance que tous ceux qui, jusqu'à présent, se sont réunis à nous autour de la Croix-Rouge continueront à nous demeurer fidèles dans nos travaux et nos efforts communs. Les cartes de membres, que nous avons introduites, serviront de signe extérieur à notre association, mais le lien intime qui unit les membres de notre communauté sera et restera l'amour pour la noble et charitable œuvre de la Croix-Rouge. »

Plus la Société se développe, plus aussi il faut veiller à son organisation intérieure. Aussi, en voyant ses devoirs devenir de plus en plus variés, le Comité reconnut-il qu'une meilleure répartition des travaux favoriserait notablement son activité. Pour éviter de trop charger de besogne chacun des membres, et afin de ne pas disséminer leurs forces en cas de guerre, le nombre des membres du Comité a été augmenté.

Un plan de mobilisation a été élaboré par M. le conseiller des finances Geyer, en vertu duquel il a été assigné à chacun des membres du Comité une position et une tâche déterminées. Il a été formé cinq sections: I. Bureau central; II. Section des colonnes sanitaires; III. Section des ambulances; IV. Section de transport des malades; V. Section des dépôts. Chacune de ces sections est entrée en activité. Le Bureau central s'est avant tout efforcé de stimuler le zèle et l'intérêt en faveur de la Croix-Rouge, et de réunir des ressources financières pour assurer des résultats efficaces en cas de mobilisation.

La deuxième section, celle des colonnes sanitaires a, dans ce domaine, déployé une activité très méritoire. Pendant les trois dernières années il a été formé trois nouvelles colonnes, à Biberach, à Heidenheim et à Geislingen. Il existe actuellement dix colonnes organisées et complètement équipées, formées de 603 hommes. Des colonnes sont en voie de formation dans deux localités. Les autorités administratives ont favorisé les colonnes de la manière la plus libérale, soit par des subsides en argent et des objets d'équipement, soit en leur concédant des locaux.

Les formations sanitaires volontaires ont, pendant les mois d'été, des exercices hebdomadaires, tantôt par colonnes séparées, tantôt par colonnes combinées. En hiver, elles se livrent chaque semaine à des exercices de pansement et il leur est donné des cours d'anatomie. Une importance toute spéciale est donnée à l'enseignement relatif aux pansements effectués soit avec des matériaux préparés d'avance, soit avec les matériaux que l'on a à sa disposition. L'enseignement comprend aussi les premiers secours à donner en cas d'accident jusqu'à l'arrivée du médecin.

La colonne sanitaire a organisé à Stuttgart une patrouille d'alarme qui, pour les cas d'accidents, se tient toujours à la disposition du commandant. C'est grâce à cette institution que, lors du grave accident de chemin de fer arrivé à Vaihingen, le 1er octobre 1889, une section de la colonne s'est trouvée en un quart d'heure à la gare, prête à partir.

Il existe en outre dans la ville quatre lieux de pansement qui fournissent des secours en cas de besoin.

La troisième section, chargée de l'organisation des lazarets, en outre du recrutement et de la formation d'un bon personnel sanitaire, ce qui a toujours été l'une des tâches principales de la Société, a consacré toute son attention à l'établissement et à l'équipement des lazarets de la Société.

En ce qui concerne la formation du personnel sanitaire, il y est pourvu par les établissements hospitaliers, tels que l'Établissement des frères de Karlshöhe près de Ludwigsbourg, pour les hommes ; l'Institution des infirmières de Heilbronn, les maisons de diaconesses de Stuttgart et de Hall, ainsi que par les maisons catholiques des sœurs de charité de Gmünd et de Reute, pour les femmes. Il est formé, dans ces divers établissements, sous une direction éclairée et intelligente, des infirmiers et des infirmières qui rendront les plus grands services en cas de guerre.

L'installation et l'équipement des lazarets de la Société a donné lieu, en juin 1888, à des recherches faites dans tout le pays et dont les résultats ont été réunis et coordonnés par l'un des membres du Comité, M. le Dr Rembold. D'après ce travail il a été fait la division suivante :

1. Lazarets devant être ouverts dès le jour de la mobilisation. Les locaux destinés à cet usage doivent avoir de la place pour 20 malades au moins et on doit avoir à disposition immédiate,

pour les garnir, au moins 20 lits. Il pourra être établi de ces lazarets dans 24 localités, offrant de l'espace pour environ 790 lits, avec la perspective de pouvoir, au bout de 3 à 4 semaines, établir encore environ 400 lits dans des baraques.

2. Lazarets qui devront pouvoir être ouverts du 10me au 30me jour de la mobilisation. Il pourra en être établi dans 11 localités, avec 400 lits, dont le nombre pourra être augmenté de 340 par l'établissement de baraques.

3. Lazarets qui seront ouverts après le 30me jour de la mobilisation. Il en a été prévu dans 27 endroits, avec de l'espace pour au moins 800 lits, chiffre qui pourra être accru de 300 au moyen de la construction de baraques.

4. Des stations de convalescents ont été prévues à 7 endroits, avec des quartiers pour au moins 14 officiers et 20 soldats.

5. Enfin, dans 15 villes où il ne se trouvait pas de locaux appropriés pour créer des lazarets, il a été formé des comités, qui s'occuperont à acquérir et à préparer du matériel d'ambulance.

D'après ce qui précède, la Société de la Croix-Rouge dispose donc d'environ 2,000 lits, dans des locaux répartis entre 62 localités, et d'environ 1,000 lits qui seront placés dans des baraques. De ce nombre, un millier de lits seront immédiatement à la disposition de la Société, les autres devront être procurés par le Comité d'administration.

Le plan de mobilisation prévoit, dans le but de ménager les ressources de la Société, l'ordre dans lequel les lazarets devront être organisés dans les diverses localités ; dans quelques-unes ils devront être prêts à fonctionner immédiatement, dans d'autres ils n'entreront en activité qu'au bout de quelques semaines.

La quatrième section, qui s'occupe du transport des malades, a examiné la question de l'organisation d'un train sanitaire. Après un examen approfondi, cette question a été résolue négativement, à cause du coût élevé d'un semblable train et de la difficulté qu'il y aurait à le maintenir en bon état. Mais toutes les études préliminaires ont été faites, afin qu'en cas de guerre la Société puisse promptement se procurer un train sanitaire bien organisé.

La cinquième section a décidé également de ne pas établir dès le temps de paix un dépôt complet des objets nécessaires au service sanitaire. Elle s'est bornée à créer un petit dépôt de modèles et à l'entretenir, car les objets accumulés en trop grande masse

risquent de se détériorer ou du moins vieillissent et sont souvent inutilisables au bout d'un certain temps.

A l'occasion de la fête célébrée pour le 25me aniversaire du règne de S. M. le roi (juin 1889), S. M. la reine, voulant reconnaître l'activité bienfaisante de la Croix-Rouge, daigna fonder « l'Ordre de la médaille Karl-Olga pour services rendus à la Croix-Rouge » et le décerna à plusieurs membres de la Société.

D'après l'acte de fondation de cet ordre (du 16 juin 1889), la médaille, en argent ou en bronze, est décernée aux hommes et aux femmes qui se sont particulièrement distingués au service de la Croix-Rouge, en venant en aide aux soldats blessés ou malades. La collation de cette distinction dépend uniquement du roi ; elle ne peut jamais être demandée ; elle a lieu dans la règle sur la proposition de la fondatrice de l'ordre. Des présentations peuvent aussi être faites à la reine par la Société wurtembergeoise de la Croix-Rouge.